PREMIERE EXPEDITION

Maître Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
19, Avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Email : vincent.allauzen@huissier-justice.fr

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

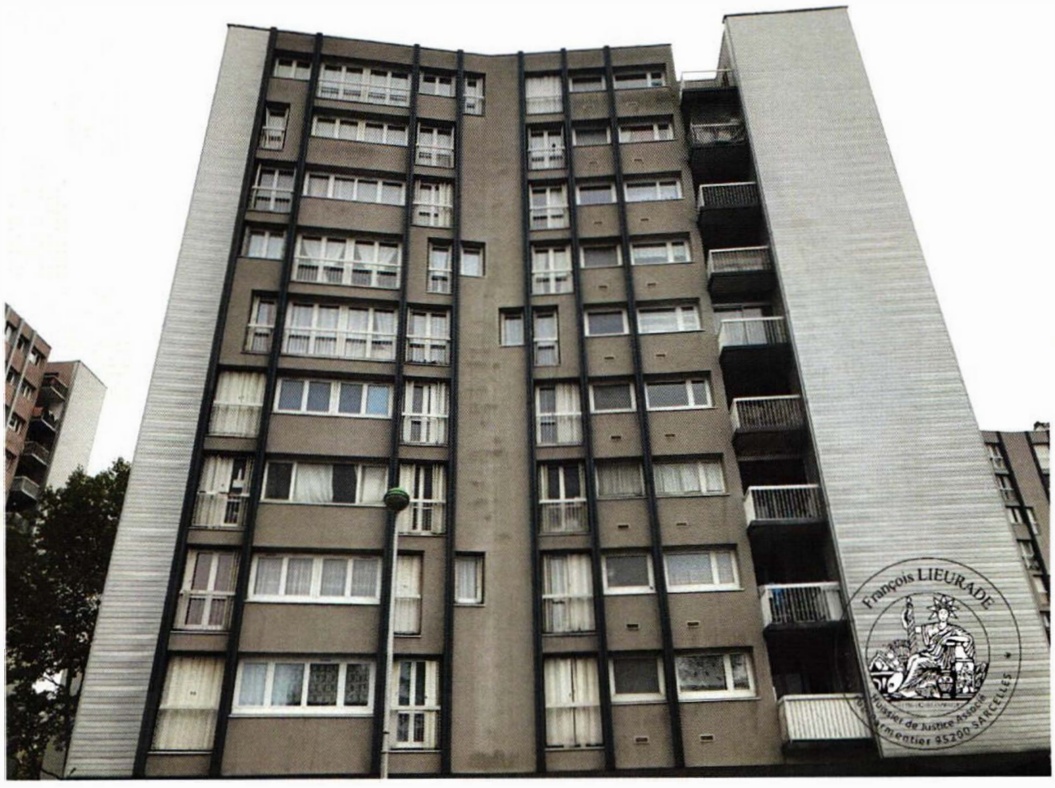

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
ET LE VINGT DEUX OCTOBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence « JEAN PERRIN » à Sevran 93, allée Racine, allée Dunant et allée Coty, pris en la personne de son syndic, la société FONCIA GIEP, SA au capital de 100 000 €, RCS BOBIGNY 317 064 285, dont le siège social est à NOISY LE GRAND (93), 409 place Gustave Courbet, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 14 Octobre 2019 par acte de mon ministère.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 1, Allée La Fontaine à SEVRAN - 93 (Seine Saint Denis), **Lot numéro 155,** 5ème étage porte C, dont est propriétaire Monsieur * et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice, sis 19 ? Avenue Marcel Dassault à 93370 MONTFERMEIL, soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 1, Allée La Fontaine à SEVRAN - 93 (Seine Saint Denis), 5ème étage, escalier 2, porte C.

Où étant ce jour sur place,

Madame *, locataire ainsi déclarée me reçoit et après lui avoir décliné mes nom et identité ainsi que l'objet de ma mission, elle m'indique ne voir aucune objection à son bon déroulement.

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Madame * m'indique occuper les lieux avec ses 3 enfants mineurs.

Les lieux consistent en un appartement, comprenant une entrée, une pièce aveugle, un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains et un WC.

Le système de chauffage est collectif.

Les façades et la toiture de l'immeuble sont en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en bon état.

Les parties communes sont en bon état d'entretien.

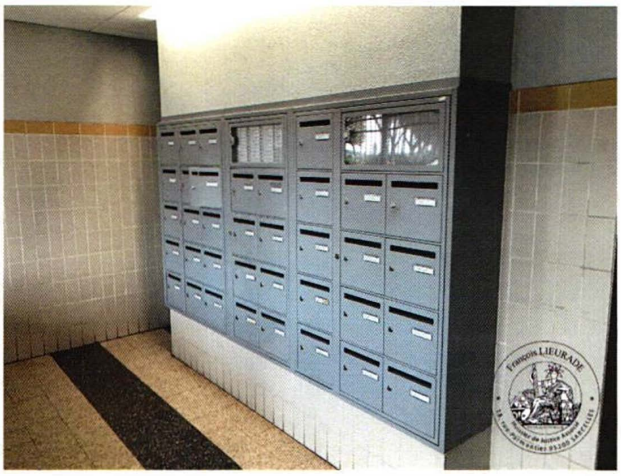

Les lieux sont distribués comme suit :

La porte d'entrée en mauvais état ouvre sur un dégagement :

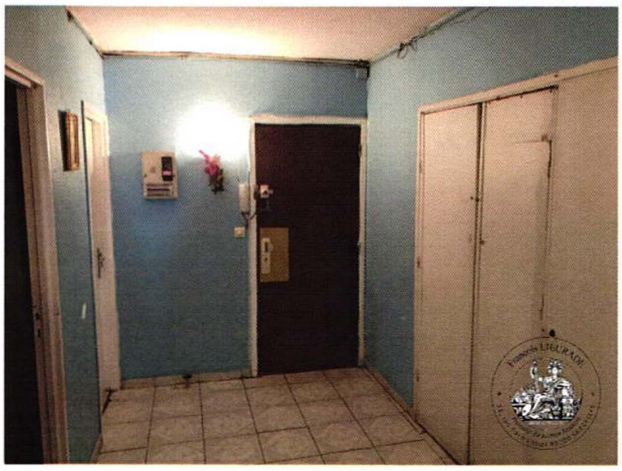

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état d'entretien.
La peinture des murs et du plafond est également en à l'état d'usage.

L'équipement comprend un placard à deux portes, un point lumineux mural, un système de disjoncteur et tableau de fusibles et un interphone.

- **Un placard aveugle :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état d'entretien.
La peinture des murs et du plafond est également en bon état d'entretien. L'équipement comprend une série d'étagères murales et un point lumineux central.

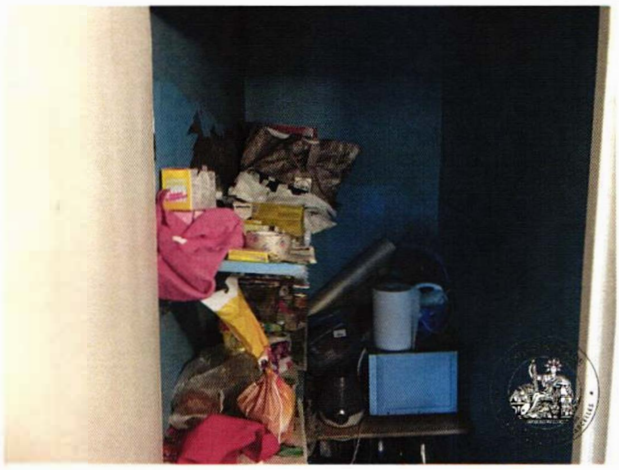

- **Le salon :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état d'entretien.
La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'entretien.
Cette pièce communique avec une pièce transformée en chambre.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres à deux vantaux à châssis PVC et double vitrage.
- Un point lumineux central.
- Un radiateur de chauffage central.

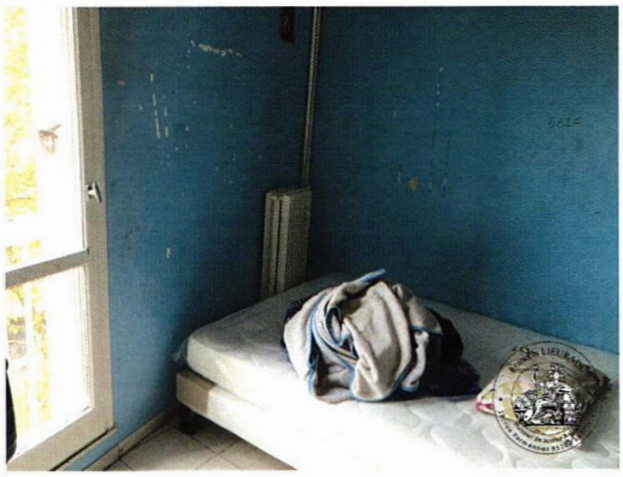

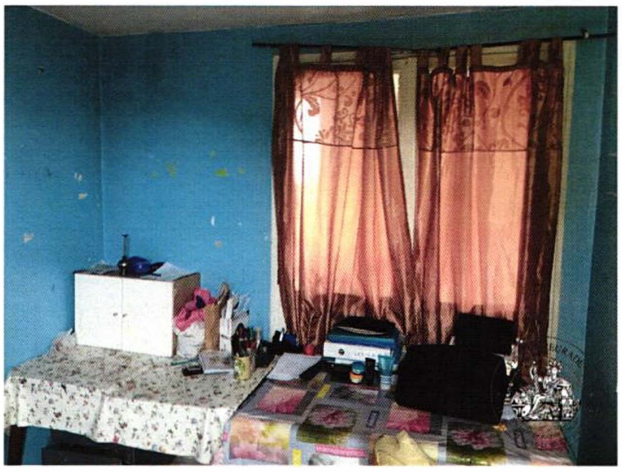

- **La cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol et de protection des murs est en bon état.
La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage. Cette pièce ouvre sur un séchoir et une loggia.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox à deux bacs équipé d'un robinet mélangeur, encastré dans une série de meubles bas, l'ensemble à l'état d'entretien.
- Deux fenêtres à simple vitrage oscillo battantes, une fenêtre à un vantail.
- Un point lumineux central.
- Une porte fenêtre à un vantail ouvrant sur une loggia.

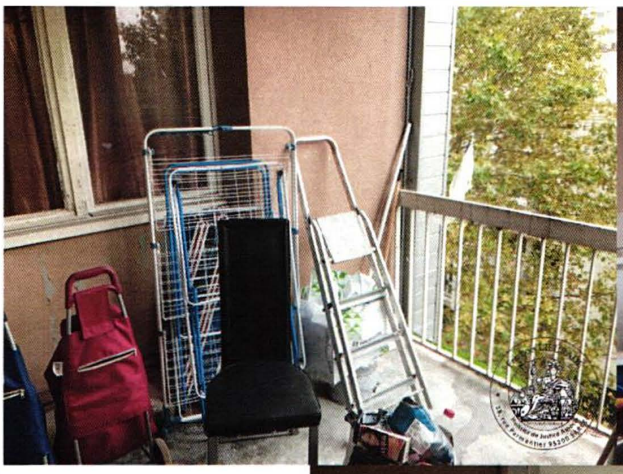

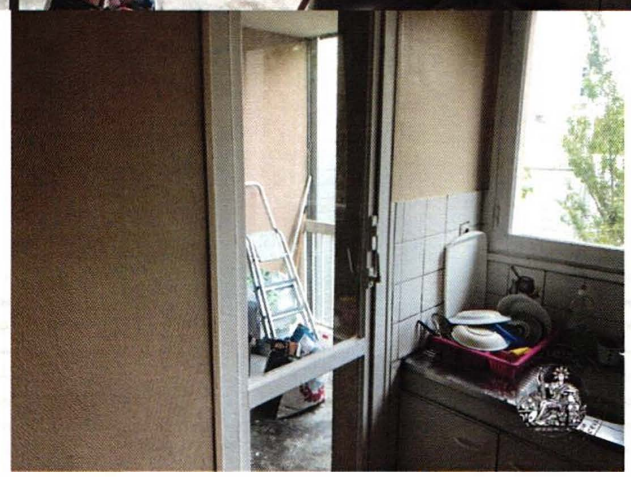

- **La salle de bains :**

Le carrelage recouvrant le sol et de protection des murs est en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire équipée d'un flexible de douche.
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur encastré dans un meuble bas et surmonté d'un miroir.
- Un point lumineux central.

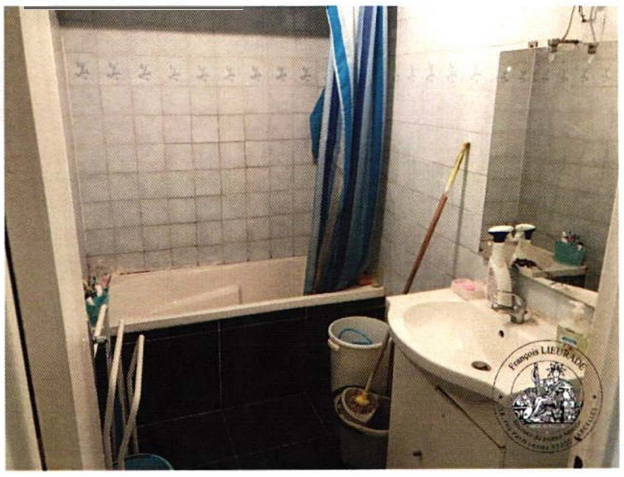

- **Les toilettes :**
  Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.
  La peinture des murs et du plafond est également en bon état.

  L'équipement comprend :
  - Un bloc WC.
  - Un point lumineux central.

- **La chambre :**
  Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.
  La peinture recouvrant les murs et la peinture du plafond est en bon état.

  L'équipement comprend :
  - Une fenêtre à double vitrage à un battant à châssis PVC équipée de volets pliants.

- **La chambre 2 :**
  Le linoleum recouvrant le sol est en bon état.
  La peinture recouvrant les murs et la peinture du plafond est en bon état.

  L'équipement comprend :
  - Une fenêtre à double vitrage à châssis PVC à un vantail équipé de volets pliants.
  - Un radiateur.

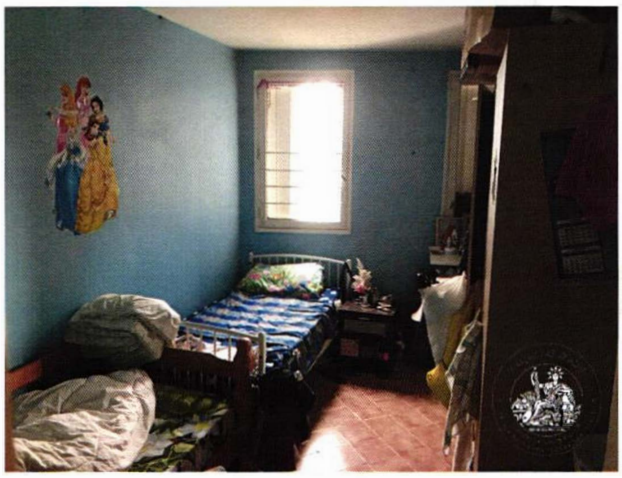

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
19, Av. Marcel Dassault
93370 MONTFERMEIL

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

HUISSIER DE JUSTICE